


# Mon enfant déjeune à la cantine : mode d'emploi

**Cas 1** MON ENFANT DÉJEUNE À LA CANTINE TOUS LES JOURS.  Je n'ai aucune démarche à faire, la réservation quotidienne est automatique.

**Cas 2** MON ENFANT DÉJEUNE À LA CANTINE RÉGULIÈREMENT (TOUS LES LUNDIS, PAR SEMAINE, PAR MOIS...).  Je dois me connecter sur l'Espace Familles et décocher les jours où mon enfant ne déjeune pas à la cantine.

**Cas 3** MON ENFANT NE DÉJEUNE JAMAIS À LA CANTINE OU OCCASIONNELLEMENT.  Je me connecte sur l'Espace Familles pour annuler tous les repas automatiquement réservés, et si besoin, réserver seulement le jour où mon enfant va déjeuner à la cantine.

**Cas 4** MON ENFANT DÉJEUNE À LA CANTINE MAIS JE N'AI PAS RÉSERVÉ SON REPAS.  Le repas sera facturé 0,50€ de plus que le tarif habituel.

**Cas 5** J'AI RÉSERVÉ LE REPAS DE MON ENFANT, MAIS IL NE DÉJEUNE PAS À LA CANTINE. 

**Je dois prévenir l'agglomération :**

- Je prévois en respectant le délai selon les exemples suivants, le repas ne sera pas facturé.
  - Si mon enfant ne déjeune pas le lundi à la cantine, je dois annuler au plus tard le vendredi avant 10h.
  - Si mon enfant ne déjeune pas le mardi à la cantine, je dois annuler au plus tard le lundi avant 10h.
  - Si mon enfant ne déjeune pas le jeudi à la cantine, je dois annuler au plus tard le mardi avant 10h.
  - Si mon enfant ne déjeune pas le vendredi à la cantine, je dois annuler au plus tard le jeudi avant 10h.
- Je ne prévois pas en respectant le délai, le repas me sera facturé.
- Je prévois en dehors de ce délai, car mon enfant est absent plusieurs jours, seul le 1<sup>er</sup> repas sera facturé. (Quelque soit le motif d'absence, 1 jour de carence vous sera facturé)

**8,26€, C'EST LE COÛT RÉEL D'UN REPAS POUR L'AGGLOMÉRATION**

## Comment modifier ma réservation à la cantine ?

- En priorité, sur l'Espace Familles, en accédant depuis [agglo-saintes.fr](http://agglo-saintes.fr)
- Auprès du responsable de l'accueil périscolaire de votre école
- Par mail : [education.enfance.famille@agglo-saintes.fr](mailto:education.enfance.famille@agglo-saintes.fr)
- À l'accueil de l'agglomération, 12 boulevard Guillet Maillet, 17100 Saintes